

TUTORAT

Guide du Tuteur

Définition. Le tutorat est une mission de suivi et d'accompagnement permanents de l'étudiant afin de faciliter son intégration dans la vie universitaire et son accès aux informations sur le monde du travail.

A ce titre, la mission de tutorat revêt plusieurs aspects, notamment :

L'aspect informatif et administratif qui prend la forme d'accueil, d'orientation et de médiation ;

L'aspect pédagogique qui prend la forme d'accompagnement à l'apprentissage, l'organisation du travail personnel de l'étudiant et d'aide à la construction de son parcours de formation ;

L'aspect méthodologique qui prend la forme d'initiation aux méthodes de travail universitaire à titre individuel et en groupe ;

L'aspect technique qui prend la forme de conseils pour l'utilisation des outils et supports pédagogiques ;

L'aspect psychologique qui prend la forme de stimulation de l'étudiant et de sa motivation à poursuivre son parcours de formation ;

L'aspect professionnel qui prend la forme d'aide de l'étudiant à l'élaboration de son projet professionnel.

Décret exécutif no 09-03 du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 précisant la mission de tutorat et fixant les modalités de sa mise en oeuvre.
http://www.mesrs.dz/text_reglementaires.php

Les rôles du tuteur : La tâche du tuteur diffère de celle de l'enseignant. Sans se substituer à l'étudiant, les missions et activités du tuteur revêtent quatre principaux aspects : informatif et administratif, pédagogique, technique et méthodologique, psychologique.

1. Aspect informatif et administratif (Accueil, Orientation et Médiation).

Accueil : L'étudiant trouve auprès du tuteur une personne qui est toujours à son écoute et qui l'aide à trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre à l'université qu'il découvre pour la première fois. Le tuteur explique à l'étudiant le système LMD.

les unités d'enseignement les matières les crédits et les dettes la progression les cursus de formation l'assiduité aux enseignements.

Orientation : L'étudiant qui entre à l'Université dont il ignore les structures, le fonctionnement, et les méthodes d'enseignement, doit être guidé et orienté dans "l'espace et le temps" : amphithéâtres, salles de TD et TP, Bibliothèque, Rectorat, Facultés, locaux des associations d'étudiants, les espaces socio-culturels, centres de détente, Infirmerie, Sécurité sociale, etc.

Médiation : L'étudiant peut être conseillé par le tuteur pour les démarches qu'il doit entreprendre auprès des différents services de l'université. Il sera sensibilisé au rôle du délégué pédagogique.

2. Aspect pédagogique (Apprentissage de l'organisation du travail personnel).

L'accompagnement consiste à aider l'étudiant dans l'organisation de son travail personnel. On lui apprendra à : prendre des notes, relire ses cours, préparer ses exercices, préparer ses travaux pratiques, chercher et consulter des ouvrages, etc.

3. Aspect méthodologique et technique (Initiation aux méthodes de travail universitaire et utilisation des outils et supports pédagogiques).

Pour guider les étudiants dans leur démarche, le tuteur leur proposera de travailler en petits groupes pour : revoir le cours, préparer les TD et TP, faire des recherches bibliographiques.

Il leur apprendra à utiliser au mieux les ressources documentaires :

- Consulter les ouvrages disponibles à la bibliothèque, les photocopiés, etc.
- Utiliser Internet de manière rationnelle pour la recherche d'informations ou de cours en ligne.

4. Aspect psychologique (stimulation et motivation à poursuivre son parcours de formation).

Bien que le tuteur n'ait pas une formation de psychologue, il peut :

- Ecouter l'étudiant et créer une relation de confiance. - Fournir un soutien et des conseils personnalisés. - Valoriser les acquis et l'encourager à les améliorer afin de réussir ses études. - Encourager et rassurer l'étudiant. - Réduire le sentiment d'isolement chez certains étudiants (source de blocage, de découragement et d'abandon). - Cultiver une vision positive de l'avenir.

Modalités pratiques.

Les rencontres tuteur-étudiants seront organisées tout au long de l'année universitaire. Par soucis de déontologie, le tuteur devra éviter toute forme de familiarité ou de paternalisme. Il restera à l'écoute des étudiants, programmera des séances thématiques et fournira un planning par trimestre. Une importance particulière sera accordée aux séances du début de l'année universitaire, période où les nouveaux étudiants ont le plus besoin d'accompagnement et de suivi.

Pour le 1^o trimestre : Les séances seront consacrées à l'accueil et à l'intégration des étudiants à la vie universitaire.

Au fil de ces séances, le tuteur pourra :

- Préciser son rôle et définir l'objectif du tutorat. - Etablir le planning des rencontres. - Commenter le "Règlement intérieur de l'étudiant". - Indiquer les moyens de contacts (salle de tutorat, boîte aux lettres, adresse email, ...). - Présenter le plan de l'université. - Expliquer le LMD et les licences à l'Université de Guelma. - Décrire l'organisation des enseignements du L1. - Préciser les modalités d'évaluation et d'orientation des étudiants. Au début des cours, des séances de méthodologie seront favorisées : prise de notes, gestion du temps, travail en groupe, etc.

L'implication des étudiants étant nécessaire à la réussite du tutorat, le tuteur doit les encourager assister aux rencontres hebdomadaires.

Pour le 2^o trimestre : Les séances seront orientées sur l'évaluation et la préparation des examens.

Au fil de ces séances, le tuteur pourra : préparer les étudiants à la méthode de travail en examen, signaler que les notes ne sont pas négociables, apprendre à respecter les décisions d'un jury, signaler le droit au recours.

Le tuteur prendra en compte l'aspect psychologique (soutien, encouragement, conseil).

Il suivra aussi l'évolution des performances de l'étudiant.

Pour le 3^o trimestre : Le tuteur devra faire acquérir aux étudiants l'autonomie nécessaire à leur réussite en s'assurant qu'ils sont capables de :

- Ecouter et apprendre. - Prendre la parole et se faire comprendre. - Chercher et trouver l'information. - S'intégrer dans un groupe de travail. - Organiser les tâches en fonction des objectifs. - Organiser son travail sans l'aide du tuteur. - Etudier en l'absence d'enseignant. - Identifier ses lacunes et les prendre en charge. - Analyser un échec, chercher la raison et mettre en place de nouvelles méthodes.

■ *Le tuteur rédigera un rapport par trimestre pour synthétiser les problèmes et décrire les solutions obtenues ou proposées ainsi que des propositions d'amélioration.*

2 Architecture des parcours de formation en Licence

Les parcours de formation sont structurés en trois paliers

Le premier palier : De deux semestres au plus est une étape d'imprégnation et d'adaptation à la vie universitaire et de découverte universitaire.

Le deuxième palier : D'au moins deux semestres est une étape d'approfondissement des connaissances et d'orientation progressive.

Le troisième palier : Est une étape de spécialisation permettant d'acquérir des connaissances et aptitudes dans la spécialité choisie.

Les domaines de Formation regroupant un ensemble de filières et spécialités sous la forme de parcours de formation.

Unités d'enseignement (UE) : Les parcours de formation sont organisés en unités d'enseignement (UE) et sont constituées d'une ou plusieurs matières dispensées sous forme d'enseignements (Cours, Travaux Dirigés ou Pratiques, Séminaires, stages,...).

Les unités d'enseignement se distinguent en quatre Catégories.

- Unité d'enseignement Fondamental : Elle regroupe les matières d'enseignement de base nécessaires à la poursuite des études de la filière concernée.
- Unité d'enseignement de découverte : Elle regroupe les matières d'enseignement qui permettent d'élargir l'horizon des connaissances de l'étudiant et de lui ouvrir d'autres perspectives en cas de réorientation.
- Unité d'enseignement Commun (transversal) : Elle regroupe les matières d'enseignement telles que les langues vivantes, l'informatique, les technologies de l'information et de la communication, humanités....
- Unité d'enseignement de spécialité : Elle regroupe les matières d'enseignement concernant la spécialité choisie.

3 Capitalisation et transfert de l'U.E

L'unité d'enseignement ainsi acquise est capitalisable au sein d'un même parcours de formation et transférable vers un autre parcours de formation comprenant la dite unité.

L'unité d'enseignement ainsi acquise est capitalisable au sein d'un même parcours de formation et transférable vers un autre parcours de formation comprenant la dite unité. Cette capitalisation et ce transfert de l'unité d'enseignement permettent la mise en place de passerelles entre les différents parcours de formation et créent une mobilité des étudiants pour la poursuite de leurs études dans d'autres parcours de formation issus de leur propre choix.

4 crédits

Le crédit est une unité de mesure des enseignements acquis. Chaque unité d'enseignement et chaque matière a une valeur déterminée en terme de crédits. La valeur en crédits est déterminée par référence au volume horaire semestriel "présentiel" ainsi qu'au volume des activités de l'étudiant. La valeur en crédits d'une UE est déterminée par rapport à la valeur totale fixée à 30 crédits par semestre.

5 Evaluation et Progression

La valeur de l'ensemble des diplômes est définie par la référence commune qui est le crédit.

Licence : 180 crédits, Master : 120 crédits, Doctorat : Minimum 3 années.

6 Sessions de contrôle des connaissances et des aptitudes

Deux sessions de contrôle de connaissances sont organisées pour chaque semestre d'enseignement.

- Une session ordinaire à la fin du semestre.
- Une deuxième session celle du rattrapage organisée en septembre au titre de chacun des deux semestres d'une même année universitaire.

L'acquisition du semestre : Le semestre peut être acquis de deux façons.

- Pour tout étudiant ayant obtenu l'ensemble des UE.
- Par compensation entre les différentes UE composant le semestre pondérées par leurs coefficients respectifs. Le semestre est alors acquis si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20.

Echec à la première session (ordinaire) :

- L'étudiant se présente à la deuxième session dans les unités non acquises.
- L'étudiant garde le bénéfice des matières de l'UE où il a obtenu une moyenne $\geq 10/20$.
- L'étudiant doit se présenter aux examens des matières non acquises.
- L'UE est acquise à l'issue de la deuxième session si la moyenne est $\geq 10/20$.
- La moyenne pour chacune des matières est calculée sur la base de la note obtenue lors de l'examen de cette deuxième session et des notes non modifiables du contrôle continu des connaissances obtenues lors du semestre.

La progression du premier au deuxième semestre :

- La Progression du premier au second semestre d'une même année universitaire est de droit pour tout étudiant inscrit dans le même parcours.

La progression de la première à la deuxième année :

La progression de la première à la deuxième année pour tout étudiant ayant acquis :

- Les deux semestres du même parcours de formation.
- Au moins 30 crédits et ce après délibération de l'équipe de formation.

La progression de la deuxième à la troisième année :

La progression de la deuxième à la troisième année pour tout étudiant ayant acquis :

- Les quatre semestres du même parcours de formation.
- 80% des crédits relatifs aux quatre semestres et ayant validé les UE fondamentales et ce après délibération de l'équipe de formation.
- Les étudiants non admis en deuxième ou en troisième année d'un parcours de formation peuvent être autorisés à se réinscrire dans le même parcours ou orientés vers un autre.

7 Vocabulaire LMD

► Semestre : Volume d'étude = 14 à 18 semaines (30 crédits). L1 = 2 semestres, L2 = 2 semestres, L3 = 2 semestres, M1 = 2 semestres, M2 = 2 semestres.

► Capitalisation : Acquisition définitive des UE obtenues avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation concerne donc l'UE et non la matière.

► Compensation : Possibilité de valider une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans une matière ou une UE, mais « compensée » par les autres notes des autres matières ou autres UE dans la même année grâce à l'application de coefficients affectés aux matières et aux UE.

► Contrôle continu : Mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés,...), tout au long du semestre.

► Rattrapage : Examen accordé à un étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne à une matière (ou plusieurs) si l'UE n'est pas validée.

► **Crédits** : Unité de mesure attribuée à une matière d'enseignement. Elle est définie en tenant compte de travail à effectuer par l'étudiant (volume horaire présente, travail personnel, projet, stage,...). Un crédit correspond approximativement à 15 heures de travail (exemple : Une matière d'un volume de travail semestriel de 60 heures = $60 / 15 = 4$ crédits). Un semestre de Licence ou de Master est évalué à 30 crédits. Une Licence de 6 semestres est donc de 180 crédits. Un master de 4 semestres est de 120 crédits.

► **Unité d'Enseignement** : Ensemble de matières organisées d'une manière pédagogique cohérente en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être :

- UE fondamental (matières de base)
- UE méthodologique (matières complémentaires à une UE fondamentale)
- UE de découverte (enrichissement des connaissances)
- UE transversal (culture générale, langues,...)

UE transférable UE capitalisée que l'étudiant peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

► **Domaine** : Ensemble de filières ou regroupement de disciplines dans un ensemble cohérent qui permettent d'afficher les compétences pédagogiques et scientifiques de l'université. Chaque établissement détermine ses propres domaines de formation qui seront habilités par le ministère de tutelle.

► **Mobilité** : Possibilité offerte à l'étudiant de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre ou d'un pas à un autre, en faisant valoir les acquis (UE capitalisées).

► **Parcours** : A l'intérieur de chaque domaine de formation, il est proposé plusieurs parcours. Un parcours correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme. Un parcours peut être à vocation académique ou professionnelle.

► **Passerelle** : Possibilité offerte à l'étudiant de changer de parcours, pour rectifier son choix initial, tout en conservant les acquis (UE acquises).

► **Equipe de formation** : Ensemble des responsables des équipes pédagogiques d'une même formation.

► **Equipe pédagogique** : Ensemble des enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières d'une même UE.

► **Formation académique** : Option consacrée à des études à caractère fondamental qui permettent la poursuite d'études plus approfondies vers le Master ou le doctorat.

► **Formation professionnelle** : Option consacrée à des études à caractère professionnel qui permettent l'insertion rapide dans le monde socio économique, mais aussi vers les Masters professionnels.

► **Tutorat** : C'est un accompagnement au bénéfice d'un étudiant pour qu'il se consacre mieux à ses études. Le tuteur est un enseignant (dans certaines mesures un étudiant en fin de formation).